

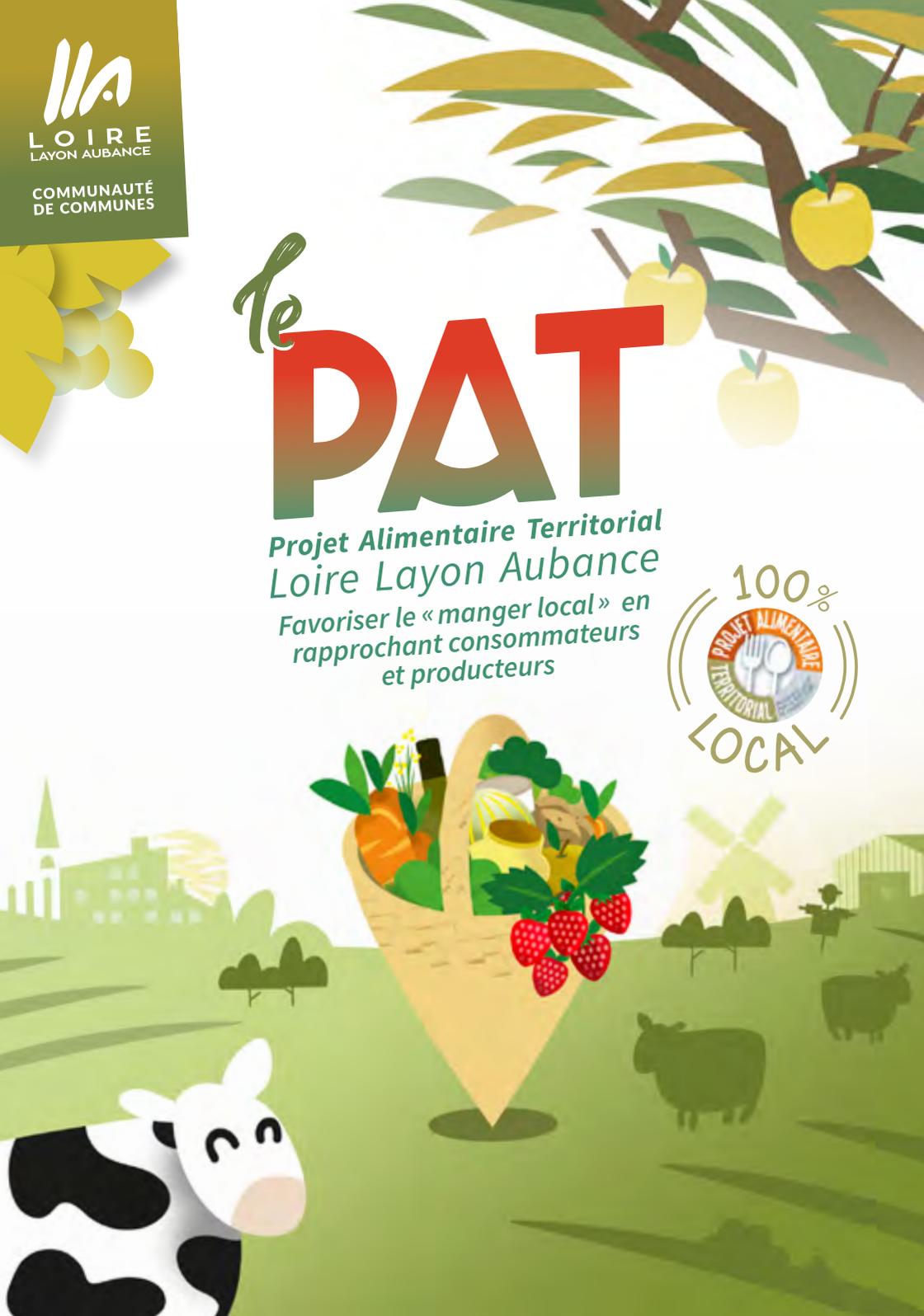
lla
LOIRE
LAYON AUBANCE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Le PAT

Projet Alimentaire Territorial
Loire Layon Aubance

Favoriser le « manger local » en
rapprochant consommateurs
et producteurs



Le PAT

C'est quoi ?

Le PAT vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans la restauration collective. Construit de manière concertée avec des acteurs volontaires et impliqués, il favorise une alimentation de proximité, tracée et de qualité.

LA POLITIQUE ALIMENTAIRE LOIRE LAYON AUBANCE

La Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) s'est engagée depuis 2017, en partenariat avec plusieurs acteurs locaux dont la Chambre d'agriculture, à favoriser les circuits courts, rapprocher les producteurs locaux des consommateurs,

féderer les acteurs de l'alimentation, promouvoir une alimentation saine et responsable ou encore à faciliter les conditions d'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous, par l'élaboration d'une stratégie alimentaire : **le PAT Loire Layon Aubance**



CONSOLIDER
les filières alimentaires
de proximité



FAVORISER
l'introduction de
produits locaux dans la
restauration collective



LUTTER
contre le gaspillage
alimentaire

LOIRE LAYON AUBANCE C'EST

57 400
habitants

639
entreprises agricoles
dont **317 en viticulture**

50 955 ha
de surface agricole soit

84%
du territoire

2 135*
agriculteurs * en équivalent temps plein

• LA RESTAURATION COLLECTIVE

Favoriser l'introduction de produits locaux dans la restauration collective, lutter contre le gaspillage, augmenter les approvisionnements en produits locaux et favoriser les changements de pratiques.

Comment ? Par un accompagnement d'établissements à la mise en application de la loi Egalim* et l'organisation d'un forum professionnel des produits locaux, par exemple.

**loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.*

Un forum professionnel des produits locaux

L'objectif de ce forum est de créer une grande rencontre entre les professionnels de la restauration (collective, commerciale, touristique) et des producteurs alimentaires du territoire avec les agriculteurs et transformateurs de Loire Layon Aubance.



• L'APPUI AUX CIRCUITS-COURTS

Pour rapprocher le consommateur du producteur, nous soutenons le développement des circuits-courts du terroir : tiers-lieux culinaire, producteurs en vente directe, épiceries de producteurs locaux...

Comment ? Par la création d'un annuaire des producteurs locaux et un fonds de soutien.

Consommer de bons produits n'a jamais été aussi facile !

Des producteurs du territoire sont déjà recensés dans un annuaire :



Un fonds de soutien pour les porteurs de projets

C'est un dispositif d'aide pour les porteurs de projets qui, par leurs initiatives, participent à la mise en œuvre du PAT. Par exemple, la Communauté de communes a soutenu la création d'une conserverie artisanale, l'organisation d'un forum des épiceries associatives, le lancement d'une activité de plateforme logistique de produits biologiques au sein d'un tiers-lieu culinaire, la création d'un magasin de producteurs locaux ou encore le développement de la vente en vrac dans une épicerie associative.

Vous avez un projet de développement des circuits courts ?

Ne vous lancez pas seul, la Communauté de communes vous accompagne !

Contactez le service développement économique au **07 77 26 58 32** ou par mail conomie@loirelayonaubance.fr



Le PAT en action !

• L'ACCÈS AU FONCIER

Avec une augmentation de 20% du prix des terres agricoles en 20 ans et une disparition de 18% d'exploitations agricoles en 10 ans, les enjeux d'accès au foncier agricole en Loire Layon Aubance sont de plus en plus importants. Pour faciliter l'installation des porteurs de projets, la Communauté de communes travaille à la préservation des espaces agricoles ainsi qu'au développement des coopérations entre les acteurs du foncier et de l'installation agricole.